

EPIC Office de tourisme NORMANDIE CAUX VEXIN

Territoire concerné : Inter Caux Vexin (situé en Seine-Maritime, Normandie)

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR / DIRECTRICE DE L'OFFICE DE TOURISME (EPIC)

*Le directeur assure le fonctionnement de l'office de tourisme sous l'autorité du président.
Office de tourisme sous forme d'Epic*

Missions à mener

Conformément aux statuts de l'Epic et à la convention d'objectifs votés en Conseil communautaire le 4 juin 2018

Le directeur de l'Office de Tourisme assure le fonctionnement de l'Office de tourisme dans les conditions prévues notamment aux articles R.2221-22, R. 2221-24, R.2221-28 et R.2221-29 du Code général des collectivités territoriales, sous l'autorité du Président.

Il s'engage à assumer son rôle afin de contribuer favorablement au développement touristique local et à fournir les prestations de service qui lui incombent, notamment la préparation et la mise en œuvre de la saison touristique par le biais des missions définies ci-après :

- . Accueil, Information, Promotion et mise en valeur des richesses patrimoniales naturelles et environnementales du territoire d'action
 - . Coordination des acteurs du tourisme, Animation, Relations avec les partenaires en lien avec le président de l'office
 - . Développement local et Commercialisation de produits touristiques
 - . Observation touristique
 - . Gestion d'équipements publics touristiques
 - . Gestion et animation du personnel
 - . Communication interne et externe
 - . Gestion de la vie juridique de la structure
 - . Procédures contractuelles
 - . Elaboration, impulsion et application de la stratégie touristique de la structure
 - . Gestion du budget
 - . Elaboration, exécution des budgets de fonctionnement et d'investissement de la structure
 - . Suivi de la comptabilité publique (M4)
 - . Présentation des comptes administratifs
 - . Préparation des délibérations du Comité de Direction
 - . Organisation et Suivi des appels d'offres selon les règles des marchés publics
-

Qualification

Le candidat déclare respecter les obligations prévues à l'article R.133-12 du Code du tourisme, notamment :

- . Etre de nationalité française ou avoir la nationalité d'un Etat membre de l'Espace économique européen, jouir de ses droits civiques et politiques et se trouver en position régulière au regard des obligations de service nationale de l'Etat dont il est ressortissant,
- . Etre âgé d'au moins vingt-cinq ans,
- . Pratiquer au moins une langue étrangère,
- . Avoir une connaissance théorique ou pratique des principaux sports de la station,
- . Avoir une connaissance de la comptabilité,
- . Avoir fait un stage de deux mois au Ministère chargé du tourisme ou dans un organisme départemental de tourisme. Toutefois, ce stage peut se faire, avec l'accord du président, immédiatement après la nomination.
- . Ne pas être conseiller municipal.

Profil et Compétences du poste

- . Connaissance des politiques de développement touristique
- . Connaissance du milieu institutionnel
- . Capacité de négociation
- . Capacité d'organisation
- . Rigueur dans le système navette avec le Président et le Comité de direction
- . Capacité à fédérer et manager
- . Forte disponibilité

Lieu de travail

Le lieu de travail est situé à Ry, Clères et/ou Buchy et sur l'ensemble du territoire Inter Caux Vexin (mobilité à prévoir)

Type de contrat

Contrat de travail à temps complet (modèle Contrat Fédération des Offices de Tourisme) de droit public non titulaire, de la fonction publique territoriale à durée déterminée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse.
Rémunération liée à la qualification professionnelle du candidat.
Poste à pourvoir dès que possible.

Pour postuler

Adresser votre lettre de motivation et votre curriculum vitae à l'attention de :

. Edouard de Lamaze, Président

Mairie de Bois-Hérault, Secrétariat Madame Caplet, le mardi et le vendredi
mairie.boisheroult@wanadoo.fr - 02 35 34 44 37

. Stéphanie de Pas, première Vice-présidente, stephdepas@gmail.com - 02 35 34 70 81